

**BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE
(BOA - CI)**

Angle Terrasson de Fougères
et Rue Gourgas
01 BP 4132
Abidjan 01

Attestation des Commissaires aux Comptes

Situation Semestrielle au 30 juin 2016

Attestation des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et de la circulaire N° 004-2010 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, nous avons procédé à la vérification des informations présentées dans le tableau d'activité et de résultat, et le rapport d'activité de la BOA - COTE D'IVOIRE, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Ces documents ont été établis par la direction de la Banque. Il nous appartient, sur la base de nos diligences, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente, les informations que nous avons estimées nécessaires pour en apprécier la sincérité.

**BANK OF AFRICA -
COTE D'IVOIRE
(BOA - CI)**

*Situation semestrielle au
30 juin 2016*

Sur la base de notre examen limité des comptes, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard de la réglementation applicable en la matière, la régularité et la sincérité des informations présentées dans le tableau d'activité et de résultat, ainsi que le rapport d'activité au 30 juin 2016 de la BOA COTE D'IVOIRE, tels que joints à la présente attestation.

Abidjan, le 6 octobre 2016

MAZARS CÔTE D'IVOIRE



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé